

Tours, le 25 mai 2021

# Communiqué de presse



## Lettre ouverte aux élus métropolitains

Tours Métropole Val de Loire affiche depuis presque une décennie de prétendues fortes ambitions pour le développement du vélo comme mode de déplacement au quotidien ou comme activité touristique, comme le prouve l'objectif de part modale des déplacements à vélo de 9% à l'horizon 2023 du Plan de déplacement urbain (PDU) ou bien les slogans « Tours capitale du vélo » ou « Tours capitale européenne du cyclotourisme » prononcés à longueur de discours ou dans les médias.

Or, selon les résultats de l'enquête mobilité de 2019, et ce quel que soit le territoire d'Indre-et-Loire concerné seuls 3 % des déplacements se font aujourd'hui à vélo. La situation n'a donc guère évolué en dix ans, alors même que 60 % de la population française manifeste désormais son désir de pouvoir se déplacer à vélo.

La qualité d'un aménagement cyclable est la principale raison de son succès ou de son échec en terme de fréquentation. Les aménagements cyclables de l'agglomération tourangelle, de part leur faible qualité, ne permettent qu'à une très faible proportion de la population de se déplacer à vélo. Sont ainsi exclus : les personnes en situation de handicap, les enfants, les personnes âgées et toutes les personnes qui ont peur de la cohabitation forcée avec les véhicules motorisés.

L'objectif annoncé du réseau cyclable structurant métropolitain est d'atteindre un haut niveau de performance pour les déplacements à vélo : satisfaire la fluidité et la continuité cyclable des itinéraires, garantir les temps de parcours et assurer la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable structurant métropolitain repose sur deux éléments fondamentaux : les itinéraires et la norme (le référentiel des aménagements). Si les itinéraires retenus pour ce futur réseau semble faire consensus et devraient bientôt être voté au niveau métropolitain. La norme, quant à elle, est toujours en construction.

Or, lors de la concertation qui vient d'avoir lieu, le référentiel technique qui a été présenté à notre association met au même niveau tous les aménagements cyclables, qu'ils soient séparés physiquement ou non du trafic motorisé, qu'ils soient partagés avec les piétons, voire même qu'ils n'existent pas du tout.

Comme fin 2019, le Collectif Cycliste 37 réaffirme qu'un réseau cyclable ambitieux, dont l'objectif est de permettre de se déplacer à vélo pour tout motif de déplacement et au plus grand nombre, aux familles, aux personnes de tout âge, quelque soit leur appréhension à circuler en ville, ne peut être qu'un réseau de pistes cyclables\* dont les caractéristiques restent encore à définir.

Nous demandons aux élus métropolitains que le futur référentiel technique prenne ainsi comme modèle celui qui vient d'être élaboré et adopté par Nantes métropole, au lieu de réinventer un référentiel bas de gamme qui, soyons sûr, ne permettra pas de rattraper notre retard en termes de pratique du vélo, et de répondre aux enjeux climatiques et de mobilité qui nous font face.»

\* Une piste cyclable est une chaussée réservée aux vélos.

Le Collectif Cycliste 37 : un acteur clef de la solution vélo en Touraine

Depuis 1991, l'association fait la promotion du vélo comme mode de déplacement et agit sur l'ensemble du système vélo :

- Sensibilisation et formations : mécanique, conduite en ville et code de la route, lutte contre le vol, etc.
- Vélo-école pour adultes : apprentissage et remise en selle. - Atelier vélo participatif - Vente de vélos d'occasion remis en état
- Expertise d'usage sur les aménagements cyclables. - Balades et randonnées

**COLLECTIF CYCLISTE 37**

16 impasse Robert Nadaud - 37000 Tours -

Tél. 02 47 50 16 34 - [info@cc37.org](mailto:info@cc37.org) - [www.cc37.org](http://www.cc37.org)

